

---Des informations.

UTILES et A SAVOIR

Fermeture mairie

La mairie sera fermée du lundi 20 décembre au 02 janvier inclus ,
réouverture le lundi 03 janvier 2022 : Si URGENCE 06 70 30 74 72.

Nouveaux arrivants

Juste arrivé sur la commune, que vous soyez locataire ou propriétaire,
merci de vous présenter en mairie. Le maire souhaite connaître la population.

Carte identité passeport

Aucune démarche en votre mairie, veuillez vous adresser à la mairie de
Saint Jean d'Angely, Matha, Aulnay.
Conseil : veuillez prendre rendez-vous avant votre déplacement.

Délégation signature

Compte-tenu du contexte, au lieu de vous rendre chez le notaire, ce
dernier vous demande de procéder à une légalisation de signature devant le
maire. Conseil : veuillez prendre rendez-vous sans attendre le dernier moment.
Seul, le maire a la délégation de signature.

Liste électorale

Un fichier à remplir (à demander à la mairie), vous munir de votre
pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois,
et le tour est joué !

Recensement

Obligatoire pour les garçons et les filles dès **16 ans**. Merci de vous présenter à
la mairie avec une pièce d'identité ou bien faites la démarche en ligne :

www.monservice-public.fr/recensementctoyenobligatoire.

PACS

Veuillez-vous rendre en mairie pour obtenir le guide du PACS. Un agent
administratif vous conseillera. Un rendez-vous avec M le maire vous sera
proposé.

Reconnaissance anticipée

Veuillez-vous rendre en mairie avec justificatif de domicile de moins
de 3 mois et carte d'identité. Conseil: n'attendez pas le dernier moment .
Un rendez-vous avec M. le maire vous sera proposé.

Parrainage civil (Baptême)

Veuillez-vous rendre en mairie en vous munissant du livret de famille, acte de
naissance de l'enfant, justificatif de domicile, pièce d'identité des parents ,
parrain et marraine. Un rendez-vous avec M le maire vous sera proposé.

Tout Travaux en extérieur

Déclaration travaux à l'extérieur : un courrier vient de vous être adressé, vous pouvez le retrouver sur le site communal (Rubrique PLU). Objectif de ce courrier est de vous mettre en conformité avant d'éventuelles sanctions par le service du bureau instructeur.

TOUT travaux extérieur engendre une déclaration en mairie.

Chien de catégorie 2

Permis de détention pour les chiens de catégorie 2 est à demander en mairie de votre commune de résidence. Il vous sera demandé une évaluation comportementale, il vous sera aussi demandé une assurance responsabilité civile...En cas de changement de domicile, vous devez présenter votre permis de détention à la mairie de votre nouveau domicile.

Aboiements et chien divaguant

Un réel souci, des personnes renoncent à faire de la marche ou du vélo car elles rencontrent des chiens divaguant dans notre campagne. La responsabilité de ces chiens revient aux propriétaires. Les chiens doivent rester dans leur propriété. Sur les routes, les chiens doivent être tenus en laisse.

Veillez aussi respecter vos voisins, votre chien ne doit pas aboyer toute la journée. Merci de réagir en équipant votre chien de collier ou de muselière.

Rendez-vous avec le maire

N'hésitez pas, le maire est à votre écoute. Rendez-vous à prendre **UNIQUEMENT** au secrétariat 05 46 59 07 05. Les secrétaires gèrent le le planning de Monsieur le maire.

Devenir assistante maternelle

On a besoin de nounou ! Depuis 2014, notre territoire a perdu 120 assistantes maternelles. Sur les Vals de Saintonge et sur la commune, un manque d'assistante maternelle se fait connaître. Si des personnes sont intéressées par ce vrai métier, vous pouvez joindre le service petite enfance des Vals Saintonge communauté. Ce service va vous conseiller, vous aider à créer votre entreprise.

Tel: 05 46 33 24 77 ou 06 47 31 41 38

Médecin le week-end

Vous avez besoin d'un médecin lors d'un week-end, vous pouvez vous rendre à la maison médicale (sans rendez-vous). Elle se situe tout proche des urgences à Saint Jean d'Angély .

Le samedi de 10h-12h et 17h-19h

Le dimanche et jour férié de 17h-19h

Défibrillateur qui peut vous sauver

Souvent le temps est compté, le premier geste est d'appeler les secours, mais, vous pouvez aussi venir chercher le défibrillateur qui est au stade et de donner les premiers gestes pour sauver la victime (cardiaque).

Compte-tenu de la législation, un autre défibrillateur (**le 3ème**) sera placé en 2022 vers la mairie (en extérieur).

LES NUMÉROS TÉLÉPHONIQUE UTILS ET EN CAS D'URGENCE

| | | | |
|--------------------------|---------------------------|---|----------------|
| Gendarmerie | 05 46 32 04 27 | ENEDIS | 09 72 67 50 17 |
| Médecin de garde | 05 46 27 55 20 ou 116 117 | Préfecture de La Rochelle | 05 46 27 43 00 |
| Pharmacie de garde | 32 37 | SNCF renseignements | 36 35 |
| Hôpital St-Jean d'Angély | 05 46 59 50 50 | Centre Antipoison et de Toxicovigilance | 05 56 96 40 80 |
| Violences conjugales | 39 19 | | |



